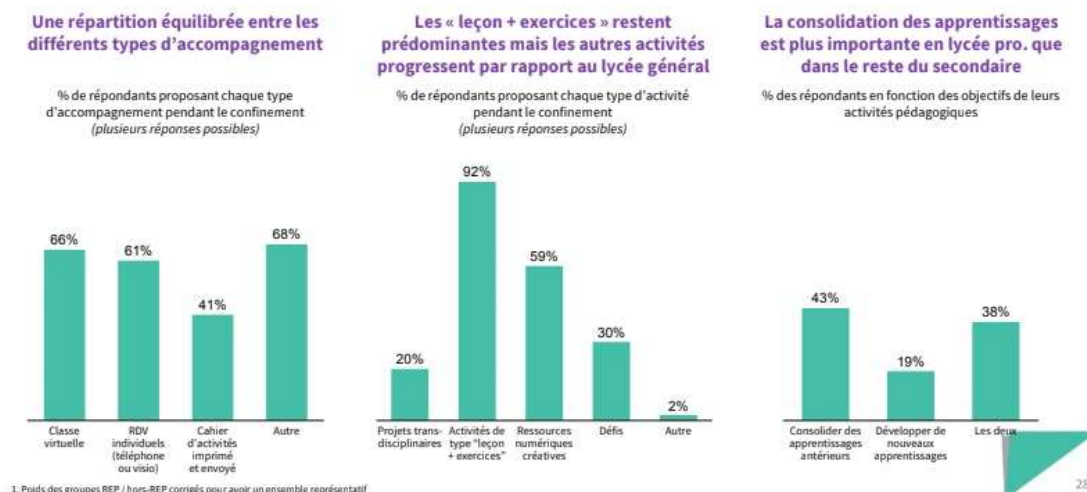


ZOOM SUR LES DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES MIS EN PLACE EN LYCÉE PROFESSIONNEL



Le « zoom » ci-dessus est extrait de l'enquête indiquée page I.

Vigipirate

↳ Source : courriel rectorat - cabinet du 19/05/2020

La **crise sanitaire** ne doit pas faire oublier les autres formes de risques et de menaces (terroriste, technologique, naturelle, cyber attaque...) auxquelles la Nation peut être confrontée.

La posture **Vigipirate** "Automne-hiver 2019 - Printemps 2020" est **prolongée jusqu'à nouvel ordre**.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **sécurité renforcée - risque attentat** ».

Une attention particulière est à porter sur :

- **Les flux aux abords du lycée**, en intégrant les nouvelles procédures d'accès qui tiennent compte du respect des **gestes barrières** et de la **distanciation physique**.
- **Les rassemblements et activités dans et aux abords du lycée**, lesquels doivent respecter les nouvelles modalités induites par les **consignes sanitaires**.

Au niveau informatique, il est essentiel d'utiliser exclusivement des outils sous maîtrise.

Action culturelle

↳ Source : courriel rectorat-DAAC du 18/05/2020

Le courriel annonçant que « **les inscriptions aux dispositifs proposés par la DAAC pour l'année 2020-2021 sont ouvertes** » a été transféré au **référént culture** de l'établissement, avec copie à tous les enseignants.

« Vous trouverez avec ce courriel la liste des dispositifs académiques proposés pour l'année scolaire 2020-2021 et pour lesquels il est nécessaire de déposer votre candidature auprès de la DAAC **avant le 26 juin 2020**. »

↳ **Inscrire les classes : ppe.orion.education.fr/academie//itw/answer/s/v3xtsupkjj/k/vYcGvHvU**

« D'autres dispositifs vous sont également proposés, dont l'inscription est gérée directement par les partenaires. Pour faciliter leur repérage, nous vous joignons un **récapitulatif en PJ**. »

↳ Suivi : référént culture (Isabelle ROBERT-BATTOCCHIO)

Un peu de numérique...

↳ Source : courriel rectorat - Chargé de mission FOAD du 15/05/2020



La **plateforme** d'apprentissage à distance **Chamilo** permet de mettre en œuvre un grand nombre d'usages pédagogiques, du plus simple au plus élaboré.

« Au préalable, l'enseignant doit créer son cours, le paramétrer et y inscrire les élèves. »

↳ <http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/chamilo-accompagner>



L'objet de la **plateforme Apps.education** est de proposer des outils essentiels aux agents de l'Éducation nationale.

« Dans sa version finalisée, ce projet offrira aux utilisateurs une plateforme de services numériques partagés à l'échelle nationale. La dynamique de ce projet accorde une grande attention à la voix des utilisateurs, et s'appuie sur un réseau de contributeurs venus de toutes les académies. Que vous soyez un utilisateur de ces applications ou un professionnel du numérique pour l'éducation, votre contribution est la bienvenue. »

↳ <http://apps.education.fr/>

Parcoursup

📧 Source : courriel rectorat - SAIO du 20/05/2020

Dans le cadre de la **procédure Parcoursup**, nous sommes entrés depuis mardi 19 mai 2020 dans la **phase de propositions aux candidats**. Une mise à jour du calendrier 2020 de la procédure a été mise en ligne.

→ **Éléments de calendrier**

- La **phase principale** se déroule en continu du 19 mai au 15 juillet 2020.

Avec la suppression des épreuves du baccalauréat, la semaine de suspension de la procédure a été supprimée.

- La **phase complémentaire** est avancée au 16 juin 2020.

Point d'étape obligatoire entre le 29 juin et le 1^{er} juillet. Les élèves qui ont des vœux en attente au 29 juin reçoivent une alerte (e-mail et SMS). Ils doivent **confirmer les vœux en attente qu'ils souhaitent conserver**.

→ **Les réponses des candidats**

1. **Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition** d'admission sont...

- Entre le 19 mai et le 23 mai 2020 : **5 jours** maximum pour répondre (J + 4).

- Le 24 mai 2020 : **4 jours** maximum pour répondre (J + 3).

- À partir du 25 mai 2020 : **3 jours** maximum pour répondre (J + 2).

⚠ Un délai de réponse non respecté entraîne la suppression de toutes les propositions d'admission (sauf celle déjà éventuellement acceptée) et des vœux en attente.

2. **Les types de réponses aux propositions**

- **Oui, en attente ou non** pour une **formation sélective**.

- **Oui, oui-si ou en attente** pour une **formation non sélective**.

- **Oui** (sous réserve de la signature d'un contrat) **ou non** pour une **formation en apprentissage**.

Les candidats reçoivent une ou plusieurs propositions d'admission, en même temps ou à des dates différentes.

➡ **Si un élève reçoit plusieurs propositions d'admission**, il ne peut en accepter qu'une dans les délais impartis.

Lorsqu'un élève accepte une proposition, il renonce aux autres. Si des vœux en attente l'intéressent davantage que la proposition acceptée, il doit l'indiquer dans son dossier (maintien des vœux en attente).

→ **Professeurs principaux et psy-EN**

Il est important d'assurer le suivi et l'accompagnement des candidats...

« Il importe de veiller prioritairement à ce que **les élèves refusés sur tous leurs vœux** soient soutenus dans l'analyse des réponses reçues, guidés dans la recherche de formations, conseillés sur l'élargissement des vœux et démarches à mener ou stratégies à envisager. Ce suivi permettra **dès l'ouverture de la phase complémentaire l'expression de nouveaux vœux** et de limiter le nombre de jeunes sans solution de formation fin septembre. »

« À partir du 20 mai, la saisine de la **CAES** est réservée aux candidats relevant du droit au réexamen (sportif de haut niveau, état de santé, handicap, charges de famille) ; elle sera ouverte à partir du 8 juillet 2020 et jusqu'à la fin de la procédure le 11 septembre à tous les candidats éligibles. »

Autour de l'évaluation

📧 Source : courriel IA-IPR du 19/05/2020

« En amont des conseils d'enseignement... »

La crise sanitaire liée au Covid-19 et le confinement associé nous amènent à nous questionner, à observer sous un autre angle nos pratiques pédagogiques. Ils nous donnent l'occasion d'**engager une analyse réflexive sur la conduite des apprentissages et sur un élément indissociable de ceux-ci : l'évaluation**.

Le collège des IA-IPR propose comme support de cette démarche, le document ci-joint.

Celui-ci a pour vocation de **mettre à disposition de chaque enseignant et chaque équipe de professeurs**, des pistes de réflexion et des propositions de mise en œuvre pour les accompagner dans la démarche de construction de l'évaluation, acte dont le but est **d'accompagner les apprentissages de tous les élèves**.

J'attire votre attention sur le fait que les directives ou recommandations nationales et académiques pour établir une évaluation certificative à partir du contrôle continu dans le contexte actuel font l'objet d'autres communications institutionnelles.

→ **Coordination : directeur délégué**

Foire aux questions

La **FAQ** mise à jour - au 22 mai 2020 - est consultable sur le **site du ministère** ou directement *via* le lien :

👉 <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-les-274253>

En vrac ...

▪ Chacun qui s'était porté volontaire "**Au titre de l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise (...)**" a reçu l'information (courriel proviseur du 21/05/2020) de l'éventualité de remboursement de frais de déplacement.

↳ Réponse le cas échéant attendue **avant mardi 26 mai 2020**.

▪ La DAFIP a adressé à tous les personnels de l'académie un courriel indiquant que « **La campagne d'inscription aux préparations aux concours internes est ouverte jusqu'au 15 juin 2020.** »

↳ Consulter l'offre de formation : <https://appli.ac-aix-marseille.fr/dafip/paf/>

↳ S'informer sur la formation des personnels : <http://www.ac-aix-marseille.fr/cid80760/la-formation-des-personnels.html#PAF>

Au *Journal officiel* de la République française du 19 mai 2020 - Texte 20 sur 90 :

« Arrêté du 13 mai 2020 relatif à l'**aménagement** des **rendez-vous de carrière** des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale réalisés au titre de l'année scolaire 2019-2020 du fait de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ».

Décrochage scolaire

↳ Source : courriel rectorat - DRAIO du 20/05/2020, transféré aux professeurs

Pièce jointe au courriel de référence : **courrier du ministre**.

↳ Extraits :

- Dans le contexte de la fermeture des établissements scolaires et de l'enseignement à distance, **certains élèves sont difficiles à joindre ou prennent leurs distances avec leurs professeurs et camarades.**

- La situation implique de renforcer les actions déjà engagées de prévention du décrochage scolaire afin **qu'aucun élève ne soit laissé au bord du chemin.**

- Dès à présent, à distance, le travail de votre groupe de prévention du décrochage doit permettre de **déterminer un plan d'action et de remédiation** (contact et convocation des parents, de l'élève, diagnostic et mise en œuvre d'actions, référent pour chaque élève identifié).

- Les parents doivent être informés qu'une **obligation de formation** est instaurée **à la rentrée scolaire 2020 pour les 16/18 ans** et qu'il est donc essentiel que l'élève poursuive son cursus ou entame les démarches d'une réorientation au besoin.

- **Pour les élèves avec qui le contact est totalement rompu, un signalement doit être adressé sans attendre à la PSAD...**

Sur l'agenda

Quelques jalons prévisionnels

Le **groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)** se réunit **chaque lundi** à 14 h - Salle 10

La **cellule de crise** se réunit **chaque mardi** à 9 h et **chaque jeudi** à 15 h - Salle 10

La **commission de prévention sécurité sanitaire (CP2S)** se réunit... **autant que nécessaire** - Salle polyvalente

*** Mai 2020 ***				
À partir du lundi 25 mai 2020 : réunions (séquence 1) des conseils d'enseignement - Coordination DD				
Lundi 25	17 h 15	Salle polyvalente	Conseil d'administration	Membres et invités
Mardi 26	17 h 15	Salle polyvalente	Commission d'hygiène et de sécurité	Membres et invités
Mercredi 27	9 h - 11 h	Salle 10	CP2S	Coordination INF
Vendredi 29	Soirée	Voisinages...	Fête des voisins ...	Voisins !
*** Juin 2020 ***				
Lundi 1 ^{er} juin 2020 : « Lundi de Pentecôte » - Hypothèse " Solidarité " (journée de) - Selon annonce / Réouverture...				
À partir du mardi 2 juin 2020 : réunions des conseils de classe du 3 ^e trimestre (CAP) et du 2 ^e semestre (autres niveaux)				
Mardi 23	16 h - 18 h	Salle polyvalente	CESC (en 2 temps) - À confirmer	Membres et invités
Lundi 29	17 h 15	Salle polyvalente	Conseil d'administration	Membres et invités

QUE PENSEZ-VOUS DE LA SITUATION

EN GÉNÉRAL ?

ÇA PEUT PAS
ÊTRE PIRE !



VERSION PESSIMISTE

ÇA POURRAIT
ÊTRE PIRE !



VERSION OPTIMISTE

nilon

C'est tout pour cette semaine

Lycée Alpes et Durance

Quartier La Robéyère - 05200 EMBRUN

Ce.0050005D@ac-aix-marseille.fr

Tél. 04 92 43 13 04